PYRÉNÉES – ATLANTIQUES MAIRIE DE 64250

20140080

Louhossoa



Conseil du 11 septembre 2014

Luhusc

Tél: 0559933092 Fax 0559933498 Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents:

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, MONGABURE Bernadette, OSPITAL Marie Dominique ROUX Laurent, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène: Conseillers.

Excusés: OLHAGARAY Michel

Secrétaire : SAINT PIERRE Marie claire

<u>Objet de la Délibération</u>: Avenant à la convention de mise à disposition de la salle Harri Xuri avec la Communauté de Communes ERROBI

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de territoire, et plus particulièrement de son volet consacré au spectacle vivant une convention de mise à disposition de la salle Harri Xuri a été conclue en 2013 avec la communauté de communes.

Il expose au conseil un projet d'avenant à la convention de mise à disposition de la salle Harri Xuri sur son article 8 relatif aux dispositions financières. En effet, la convention validée en 2013 prévoit un loyer annuel de 3 000€ sans préciser les conventions relatives à la TVA. Considérant que la commune est assujettie à la TVA pour les dépenses et les recettes relatives à l'équipement, il est proposé de modifier l'article 8.1 consacré au loyer en ces termes : « l'occupation des locaux est consentie et acceptée moyennant le versement d'une somme annuelle 3 000€ HT, soit 3 600€ TTC, entre les mains de Madame la trésorière municipale de la commune. »

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver l'avenant, tel que présenté ci-dessus, à la convention de mise à disposition de la salle Harri Xuri avec la Communauté de Communes ERROBI ;
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes autres pièces afférentes au dossier.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Louhossoa, le 12 septembre 2014 Le Maire, Jean Pierre HARRIET

